

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

AOÛT-SEPTEMBRE 2019



OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

Règlements d'accès aux véhicules urbains (UVAR) – report de la publication des lignes directrices

La publication prévue des lignes directrices UVAR par la Commission européenne ne se fera pas avant l'approbation par le Parlement européen des Commissaires européens désignés, ce qui ne sera pas le cas avant la fin octobre. Les lignes directrices étaient attendues avant l'été, mais il appartiendra dorénavant au nouveau Commissaire au Transport de déterminer l'approche à adopter. La nouvelle Commission devrait entrer en fonction le 1^{er} novembre, mais suite au rejet par le Parlement européen de la Commissaire désignée au Transport, la Roumaine Rovana Plumb, et du Hongrois Laszlo Trocsanyi (au motif que leurs affaires financières constituent de possibles conflits d'intérêts), la Roumanie va maintenant devoir proposer un nouveau candidat au poste de Commissaire au Transport.

Le report des lignes directrices UVAR intervient au moment où une étude menée par le groupe environnemental T&E dans 250 ZFE de l'UE montre que les émissions de PM10 ont baissé de 4% dans 82 villes allemandes, que les émissions de NO₂ ont diminué entre 12% et 22% à Lisbonne et même jusqu'à 32% à Madrid. Le rapport a également identifié les villes européennes en passe de mettre en œuvre des zones à zéro émission, dont Amsterdam, certains quartiers de Londres, Madrid (voir l'Information ci-dessous) et Paris. Cependant, le rapport stipule également que l'efficacité des différents régimes de ZFE variait selon leur conception et des facteurs tels que la taille, la sévérité, la mise en application et les exemptions.

Action de la FIVA : à la lumière du nombre croissant de ZFE et de la pression de plus en plus forte des groupes de lobby en faveur des ZFE, la FIVA doit poursuivre son travail aux niveaux européen, national et local afin d'expliquer les raisons et le caractère approprié de prévoir dans les différents régimes l'exemption des véhicules historiques des dispositions en matière de ZFE.

Consultation à propos de la directive sur les véhicules en fin de vie

En août, la Commission européenne a publié une consultation à propos de l'application au niveau des États-membres de la directive sur les véhicules en fin de vie. La FIVA saisira l'occasion pour insister auprès de la Commission européenne sur le principe clé selon lequel un véhicule ne

peut être qualifié de véhicule hors d'usage (VHU) que si tel est le souhait de son propriétaire. La position de la FIVA sera justifiée en soulignant les sujets de préoccupation spécifiques suivants :

- Sorties de grange – comme par exemple le grand nombre de véhicules retrouvés en 2015 dans la campagne française, propriété de Roger Baillon ; bon nombre de ces véhicules ont été vendus aux enchères pour conservation et il aurait été inacceptable que la collection ait été obligatoirement mise à la casse au moment de sa découverte ;
- Véhicules ne roulant pas sur l'autoroute – si un véhicule ne roule pas sur l'autoroute ou s'il n'est pas autrement source d'atteinte à l'ordre public, sa destruction ne devrait pas être obligatoire ;
- Véhicules sans document d'immatriculation – l'absence de documents ne devrait pas constituer un motif de destruction du véhicule
- Primes à la casse – si un musée ou toute autre organisme bénévole apprend qu'un véhicule d'intérêt culturel est sur le point d'être mis à la casse par son propriétaire contre paiement d'une prime à la casse, celui-ci devrait être autorisé à intervenir, avant que le véhicule soit déclaré hors d'usage, dans le but de l'acquérir et de le préserver ;
- Ventes transfrontalières – le propriétaire d'un véhicule, résidant dans un État-membre, devrait être autorisé à procéder au transfert de propriété du véhicule vers un bénéficiaire dans un autre État-membre, que le véhicule soit enregistré dans le registre national de l'État-membre ou non, que le véhicule soit techniquement apte à prendre la route ou non, sans que l'État-membre bénéficiaire puisse qualifier le véhicule de VHU dès son entrée sur le territoire de ce dernier ;
- Pièces détachées – l'identité ou le statut inconnu des démonteurs ou l'identité inconnue du véhicule donneur dans un État non-membre ne devrait pas constituer une entrave à la fourniture de pièces détachées destinées aux véhicules historiques.

Action de la FIVA : la Commission Législation soumettra une contribution.

Groupe de véhicules historiques du Parlement européen

La première réunion du nouveau groupe de véhicules historiques du Parlement européen se tiendra le 16 octobre, toujours sous la présidence de l'eurodéputé Bernd Lange. L'ordre du jour de la réunion sera entièrement consacré à l'explication aux nouveaux membres des objectifs et des actions menées dans le passé par le groupe, ainsi qu'à la présentation dans les grandes lignes des défis réglementaires, techniques et sociaux liés à la préservation et à l'utilisation des véhicules historiques dans les années à venir.

Action de la FIVA : il est demandé aux associations nationales d'attirer l'attention de leurs eurodéputés sur cette réunion et son ordre du jour.

INFORMATION

Madrid supprime la ZFE

Le nouveau conseil municipal de Madrid a confirmé la promesse électorale faite en mai de remplacer la ZFE de Madrid Central par une série de mesures, en ce compris : une ligne de bus gratuite nord/sud, la fourniture de 600 nouveaux bus électriques d'ici à 2027, des subventions en vue d'acheter des véhicules neufs, plus propres, et l'extension graduelle des restrictions d'accès des véhicules privés à de nouveaux quartiers de la ville. Il prévoit aussi de créer des places de parking supplémentaires pour les véhicules privés dans le centre-ville, de réduire le coût du stationnement automobile dans le centre-ville et de supprimer les restrictions à l'égard de certains véhicules utilitaires et privés, occupés par plusieurs personnes. Le nouveau maire affirme que ces actions permettront la mise en conformité avec les exigences de l'UE et la baisse des niveaux de NO₂ de 15% de plus que la ZFE existante, réduisant les émissions de 30% d'ici à 2023. L'année dernière, la Commission européenne avait déféré l'Espagne devant la Cour européenne de justice en partie à cause des niveaux de NO₂ présents à Madrid. En réponse, le gouvernement espagnol vient de déposer à Bruxelles son programme national de contrôle de la pollution de l'air, avec l'intention affirmée de tenter d'éviter toute sanction éventuelle de la CEJ.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tiddo Bresters (Président), Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Lars Genild, Alain Guillaume, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis, Claudio dal Savio, Leon Vrtovec et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.